



Extrait du registre des décisions

Bureau du 18 décembre 2019

n° 173-19

Objet : RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'un bâtiment

- date de convocation le 12 décembre 2019
- nombre de conseillers en exercice : 52

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi dix-huit décembre à dix-sept heures trente, les membres du Bureau de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Saint-Alban-Leyse, salle des fêtes, sous la présidence de Xavier Dullin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 35

Aillon-le-Jeune	Christian Gogny
Aillon-le-Vieux	Pierre Gerard
Arith	David Dubonnet
Barberaz	Catherine Chappuis
Barby	Alain Thieffenat
Bassens	
Bellecombe-en-Bauges	Josette Rémy
Challes-les-Eaux	Josiane Beaud - Driss Bourida - Aloïs Chassot - Jean-Claude Davoine - Xavier Dullin - Sylvie Koska -
Chambéry	Benoit Perrotton - Alexandra Turnar
	Jean-Pierre Beguin
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Annick Bonniez
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Christiane Boisselon - Sylvie Vuillermet
La Ravoire	Frédéric Bret - Marc Chauvin
La Thuile	Dominique Pommat
Le Châtelard	Pierre Hemar
Le Noyer	Philippe Gamen
Les Déserts	Michel André
Lescheraines	Albert Darvey
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Christophe Richel
Saint-Cassin	
Sainte-Reine	
Saint-François de Sales	
Saint-Jean-d'Arvey	Bernard Januel
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Louis Caille
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Jérôme Esquevin
Vérel-Pragondran	
Vimines	Lionel Mithieux

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 2

de Michel Dantin à Josiane Beaud - de Florence Vallin-Balas à Jean-Pierre Beguin

- conseillers excusés : 15

Emmanuelle Andrevon - Jean-Luc Berthalay - Luc Berthoud - François Blanc - Stéphane Bochet - Jean-Benoît Cerino - Jean-Pierre Coendoz - Philippe Dubonnet - Pierre Duperier - Maryse Fabre - Jean-Pierre Fressoz - Luc Meunier - Pierre Perez - Marie Perrier - Jean-Maurice Venturini

GRAND CHAMBERY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 65 - grandchambery.fr - @GrandChambery - cmag-agglo.fr

Bureau du 18 décembre 2019

délibération n° 173-19

objet **RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'un bâtiment**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des voiries et des infrastructures, rappelle qu'en juillet 2019, Chambéry-Grand Lac Economie est devenu propriétaire de terrains directement contigus à ceux constitutifs du PAE de la Digue, anciennement propriété de la société Vicat. Sur ce tènement de près de 8 000 m² est implantée une propriété bâtie libre de toute occupation. Il convient de procéder aujourd'hui à sa démolition en vue de l'aménagement futur de ce tènement.

Pour optimiser les délais de réalisation des travaux, Chambéry-Grand Lac Economie a sollicité Grand Chambéry, mandataire, afin de conclure une convention de mandat de maîtrise d'ouvrage pour faire réaliser en son nom, pour son compte et sous son contrôle les procédures règlementaires, études, travaux et suivi des travaux relatifs au désamiantage et à la déconstruction d'une maison d'habitation sur les parcelles cadastrées section AB n° 13, 14, 15 et 16, sur la commune de Cognin.

L'enveloppe financière prévisionnelle de l'opération s'élève à 80 000 € HT. Le financement sera assuré par Grand Chambéry, et à l'issue, un bilan de l'opération sera présenté au maître d'ouvrage. Chambéry-Grand Lac Economie remboursera les dépenses sur présentation d'un appel de fonds.

Pour cette délégation de maîtrise d'ouvrage, il est convenu que Chambéry-Grand Lac Economie verse à Grand Chambéry une rémunération de 3 000 € HT.

Considérant les moyens dont dispose Grand Chambéry, notamment humains, pour mener à bien ces opérations,

Vu la délibération n° 023-18 C du Conseil communautaire du 22 mars 2018 déléguant au Bureau les conventions de délégation de maîtrise d'ouvrage,

Le Bureau de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

Article 1 : **approuve** la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage à intervenir entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie pour les travaux de déconstruction d'une maison d'habitation sur la parcelle cadastrée section AB n° 13, 14, 15 et 16 à Cognin,

Article 2 : **autorise** le président ou son représentant à signer la convention et les actes à intervenir,

Article 3 : **dit**, en application de l'article L5211-10 du CGCT, que cette décision fera l'objet d'un compte-rendu lors de la prochaine séance obligatoire du Conseil communautaire.

le président,
Xavier Dullin

Accusé de réception – contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision du Bureau

Numéro attribué à l'acte : 173-19

Objet de l'acte :	RS - Approbation de la convention de mandat de maîtrise d'ouvrage entre Grand Chambéry et Chambéry-Grand Lac Economie relative à la déconstruction d'un bâtiment
Thème Préfecture :	1 - Commande Publique 3 - Conventions de Mandat 1 - Délibérations 1 - Autorisation de signer la convention
Date de l'acte :	18 décembre 2019
Annexe(s) :	convention mandat

Identifiant de télétransmission : 073-200069110-20191218-lmc1H22715H1-DE

Identifiant unique de l'acte : lmc1H22715H1

Date de transmission en Préfecture :	20 décembre 2019
Date de réception en Préfecture :	20 décembre 2019
Période d'affichage :	du au